

Département de l'Oise  
Arrondissement de  
Compiègne  
Canton  
d'Estrées-Saint-Denis

## EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Commune de Ressons-sur-Matz

Séance du 21/03/2016

#### Référence

09

#### Objet de la délibération

DSP Assainissement  
: choix du délégataire  
et du contrat

#### Nombre de membres

Alléants	Présents	Qui ont pris part au vote
19	14	17

#### Date de la convocation

15/03/2016

#### Date d'affichage de la convocation

15/03/2016

#### Vote

A l'unanimité

Pour : 17  
Contre : 0  
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en  
Sous-Préfecture de  
Compiègne  
Le :

Et

Publication ou notification  
du :  
28/03/2016

L'an DEUX MIL SEIZE, le vingt et un Mars à 20 heures, le Conseil Municipal de Ressons-sur-Matz, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, sur la convocation de Monsieur DE PAERMENTIER Alain, Maire de ladite Commune.

MEMBRES PRESENT(E)S	MEMBRES ABSENT(E)S
M. DE PAERMENTIER Alain, Maire, M. THIBAUT Jean-Claude, Mme TARGY Fabienne, M. LEFEBVRE Claude, Mme BLANCHARD Marianne, M. FRIZON Alain, M. DEMONT Jacques, M. DELRANC Daniel, M. HEDUY Christian, M. PUILLE Florent, Mme COLOMBATTO Françoise, Mme DUPUY Priscilla, Mme SAINTE-BEUVE Cécile, M. GENDEL Yves	<b>Absente</b> : Mme LANCELEUR Françoise <b>Excusé(s) ayant donné procuration</b> : M. JULLIEN Sébastien à M. DE PAERMENTIER Alain, Mme AVRIL Sophie à Mme BLANCHARD Marianne, Mme LAHEYNE Morgane à M. GENDEL Yves <b>Absent(e)(s)Excusé(s)</b> : Mme DUFOUR Claudine

#### SECRETAIRE DE SEANCE

M. THIBAUT Jean-Claude

Monsieur le Maire rend compte des travaux de la Commission chargée de l'affermage du service public d'assainissement.

Il indique en préambule que le Comité Technique a émis un avis favorable en date du 13 novembre 2014 concernant la gestion par délégation du service public d'assainissement.

Il indique les conditions générales du nouveau contrat proposé par la société LYONNAISE DES EAUX (SUEZ), à savoir :

- Durée : 12 ans
- Prix du service :
  - o Abonnement : 0 € HT / an / abonné
  - o Prix du m<sup>3</sup> : 1,5580 € HT / m<sup>3</sup>
- Traitement des eaux usées des collectivités extérieures :
  - o Prix du m<sup>3</sup> : 1,2000 € HT / m<sup>3</sup>
- Entretien du réseau pluvial (*budget Eaux*) :
  - o Forfait : 2 167 € HT / an

Le prix du service indiqué ci-dessus correspond à l'offre de base avec SISPEA, renseignement du guichet unique, gestion des DT/DICT, accès internet SIG, amélioration sur la station d'épuration (mise en conformité du canal de comptage et du débitmètre) et analyse du milieu naturel récepteur.

L'entretien du réseau pluvial sera assuré par le délégataire suivant le coût forfaitaire annuel indiqué ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 30/03/2016

Reçu en préfecture le 30/03/2016

Affiché le

ID : 000210006272-20160321 00\_2016-DF

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- APPROUVE la proposition de la société LYONNAISE DES EAUX (SUEZ) pour l'exploitation par affermage du service public d'assainissement,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat à intervenir.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 24/03/2016

Le Maire



Alain DE PAERMENTIER

Alain DE PAERMENTIER